



communiqué

N°:
No.: 62

Le 7 mars 1986

CANADA ET EURATOM

SIGNATURE A BRUXELLES D'UN MEMOIRE D'ENTENTE

DANS LE DOMAINE DE LA FUSION

Le 6 mars 1986, l'Ambassadeur du Canada auprès des Communautés européennes, M. Robert K. Joyce, et M. Willy De Clercq, Commissaire des Relations extérieures de la Commission des Communautés européennes, ont signé un Mémoire d'Entente concernant la coopération dans le domaine de la fusion et, plus particulièrement de la fusion thermonucléaire contrôlée. Rappelons que la Communauté est gestionnaire d'un des grands programmes de la fusion thermonucléaire contrôlée et elle a à son actif le "Joint European Torus" (JET) en place depuis 1983. Le programme de fusion du Canada a des activités scientifiques complémentaires menées en particulier par l'Energie Atomique du Canada.

Le Mémoire d'Entente prévoit des échanges d'information, la participation mutuelle à des réunions scientifiques organisées de part et d'autre, l'échange d'experts et la réalisation d'expériences, d'études et de projets conjoints, ce qui pourra, le cas échéant, également comprendre l'échange de matériaux, d'équipement et d'instruments.

La mise en oeuvre et la gestion de cette coopération se feront par l'intermédiaire d'un Comité mixte, qui sera chargé de promouvoir et de superviser les activités entreprises dans le cadre de ce mémoire.

Parmi les secteurs de la recherche et du développement identifiés pour l'instant, il y a lieu de mentionner la physique des Tokamaks (réacteurs de fusion thermonucléaire contrôlée) et les combustibles pour la fusion. Ceci comprend également les problèmes posés par la gestion du tritium. Seront également traités les problèmes de sécurité et d'environnement posés par la fusion. Le mémoire est en vigueur pour une durée de cinq ans et il peut être prolongé.